

Contrôle des limaces

*N'hésitez pas à consulter nos outils
pour évaluer le risque en trois étapes*

1

Analyser le risque
limaces en fonction de
vos pratiques culturales



[https://risque-
limace.adama.com/](https://risque-limace.adama.com/)

2

Piéger



Pièges disponibles chez
votre distributeur

3

Connaitre l'activité des
limaces pour anticiper les
attaques jusqu'à 7 jours



Lim-Alert



Application gratuite sur
Google Play et Apple
Store

Bonnes pratiques d'épandage des granules antilimaces



Avant le traitement

Régler l'épandeur

tables de réglages disponibles ici



<https://risque-limace.adama.com>

Prendre toutes les mesures nécessaires pour vous protéger et protéger l'environnement :

- Porter les EPI requis selon l'étiquette
- Eviter tout déversement accidentel et remplir l'épandeur dans un espace adapté

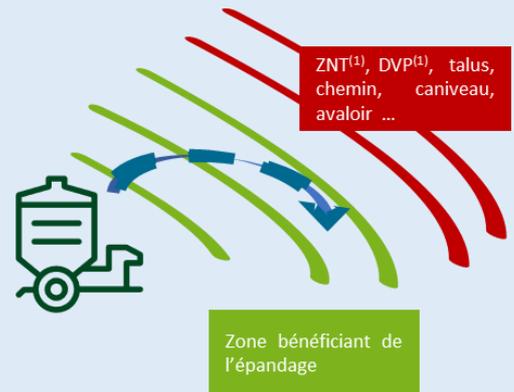
Différer l'application si de fortes pluies sont prévues

Pendant le traitement

Adapter votre distance par rapport à la ZNT⁽¹⁾ en tenant compte de votre matériel : d'une façon générale, traiter à 15m de la ZNT est recommandé.

Ne pas appliquer de granulés en dehors du périmètre du champ traité, notamment sur les talus, chemins, routes, caniveaux et avaloirs.

Ne pas appliquer de granulés sur les bandes enherbées et tout autre dispositif végétalisé permanent destiné à protéger la ressource en eau ou la biodiversité (dispositif herbacé et/ou arbustif comprenant par exemple des haies, fascines, etc.).



Après le traitement

Nettoyer l'épandeur au champ avec une brosse, loin des points d'eau
Éliminer les emballages vides via les collectes de la filière ADIVALOR

Vous pouvez retrouver, en complément, un rappel de l'essentiel des règles applicables dans le cadre de l'utilisation des produits de protection et de stimulation des plantes, en téléchargeant notre poster « Du local phytosanitaire au champ » ici :

<https://ressources-fr.adama.com/fr/poster-du-local-phytosanitaire-au-champ>



(1) ZNT = Zone Non Traitée – DVP = Dispositif Végétalisé Permanent

Respectez les usages autorisés, doses, conditions et restrictions mentionnés sur l'étiquette du produit et/ou consultez www.adama.com et/ou www.phytodata.com. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.[®] Marque déposée Adama France s.a.s. - RCS N° 349428532. Agrément n° IF01696 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Avril 2023. Annule et remplace toute version précédente. Ceci n'est pas une fiche technique, veuillez vous référer aux étiquettes des produits



ADAMA France s.a.s | 33 rue de Verdun | 92156 Suresnes Cedex | Tél. : 01 41 47 33 33 | www.adama.com

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.